

JORF n°0190 du 18 août 2011 page 13998  
texte n° 18

ARRETE

**Arrêté du 4 août 2011 approuvant des modifications apportées aux statuts d'une fondation reconnue d'utilité publique**

NOR: IOCD1103624A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 4 août 2011, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Fondation pour l'école », dont le siège est à Paris.

*(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.*